

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un du mois de Janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

**Présents :** Mmes SOULLARD - BETARD - ALBERT - VRIGNAULT - THEVENOT - THOMAS MM. CRABEIL - DUCEPT R. - DUCEPT S. - RAMBAUD - TURPAULT - VERDON - TURPEAU formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** Gaël BLUTEAU  
Jérôme ARNAUD représenté par Aurélien RAMBAUD

**Secrétaire :** Stéphane TURPEAU  
*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

## Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Fixer la rémunération des agents recenseurs**
3. **Valider le devis de restauration des archives communales**
4. **Projet avenant « convention pour la télétransmission des actes de commande publique »**
5. **Abrogation de la délibération n°C246/2017 relative à la clé de répartition et approbation d'une nouvelle clé de répartition pour les exercices 2018 et 2019**
6. **Projets investissements 2019**
7. **Point sur le projet « commune nouvelle »**
8. **Répondre à la demande des associations « Foyer des Jeunes » « OGEC Ecole Saint-André »**
9. **Point sur les tarifs de location de salles communales**
10. **Avancement sur le dossier du local de rangement des associations**
11. **Etude du projet concernant le contournant de la Chapelle de La Brossardière**
12. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2018.

### *1) Décisions du Maire prises dans le mois*

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de Décembre. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Remerciements aux conseillers municipaux pour leur participation aux vœux du Maire.
- Des demandes de devis sont en cours pour remplacer le lave-vaisselle et éventuellement le four à l'Espace Concordia
- Compte rendu de la réunion sur la vidéo protection présentée par la Gendarmerie, désormais il convient de faire un courrier à la Préfecture pour demander un diagnostic.
- Accord de l'Etat pour le fonds de solidarité concernant les inondations du mois de juin.

## *2) Fixer la rémunération des agents recenseurs*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 pour la collecte, avec deux demi-journées de formation obligatoire les 8 et 14 janvier 2019.

Pour cela, la Commune va être divisée en trois districts, il est donc nécessaire de recruter trois agents recenseurs pour effectuer la collecte. Aussi, Solène BERTEAUD a été désignée comme coordonnateur principal et Magali CHAIGNEAU comme coordonnateur adjoint.

Monsieur le Maire informe le Conseil que trois candidatures ont été retenues ; il s'agit de Christine POUPIN, Gisèle FAUCONNIER et Jean-Claude GRUEL. Ces personnes seront rémunérées pour une période d'un mois sur la base du SMIC avec un plein de carburant en supplément pour les 2 districts plus importants.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le recrutement des candidatures nommées ci-dessus en qualité d'agents recenseurs,
- **DECIDE** de rémunérer les agents recenseurs Christine POUPIN, Gisèle FAUCONNIER et Jean-Claude GRUEL pour une période d'un mois sur la base du SMIC et avec un plein de carburant pour les 2 districts plus importants.

## *3) valider le devis de restauration des archives communales*

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire restaurer trois registres paroissiaux afin de conserver la mémoire de la Commune. Un devis a été demandé à l'Atelier Benoist Claude concernant la restauration des registres de 1919-1923, 1923-1933, 1934-1945.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le Conseil Départemental conjointement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles octroie une subvention de 30% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **ACCEPTE** les travaux de restauration des registres paroissiaux des années 1919-1923, 1923-1933 et 1934-1945.
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

## *4) Projet avenant « convention pour la télétransmission des actes de commande publique »*

Sujet reporté au prochain conseil municipal.

## *5) Abrogation de la délibération n°C246/2017 relative à la clé de répartition et approbation d'une nouvelle clé de répartition pour les exercices 2018 et 2019*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'ABROGER** rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et uniquement en ce qui concerne la période 2018/2019 la délibération n°2018\_02\_D15 du Conseil municipal en date du 15/02/2018 qui précise les clefs de répartition de la subvention du CEJ 2016/2019 ;
- **D'APPROUVER** rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et uniquement en ce qui concerne la période 2018/2019, la clef de répartition de la subvention du Contrat Enfance et Jeunesse, approuvée par délibération du Conseil communautaire n°C160/2018 en date du 17 octobre 2018, de la manière qui suit :
  - L'enveloppe de la subvention concernant l'activité « extrascolaire », « périscolaire du mercredi » et « coordination » sera versée exclusivement à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, celle-ci disposant de ces compétences ;
  - L'enveloppe de la subvention concernant l'activité « périscolaire » du lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire sera versée par la Communauté de Communes aux communes du Pays de La Châtaigneraie finançant un accueil périscolaire déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), au prorata des heures facturées pour ce type d'accueil sur le territoire, par année civile ;
  - Le versement de la subvention se fera après présentation d'une déclaration sur l'honneur de la Commune auprès de la Communauté de Communes indiquant le nombre d'heures facturées aux familles par l'accueil périscolaire de son territoire sur la période de la déclaration DDCS, au titre de l'année civile concernée ;

#### *6) Projets investissements 2019*

Monsieur le Maire présente au Conseil, l'ébauche du budget prévisionnel concernant les investissements 2019.

#### *7) Point sur projet « commune nouvelle »*

Monsieur le Maire diffuse le diaporama créé par le bureau d'études NEPSIO, sur le projet de faisabilité d'une commune nouvelle avec les 11 communes qui ont eu quitus de leur conseils municipaux.

Cette étude est proposée en 3 étapes :

- Etat des lieux du territoire
- Recueil des visions stratégiques
- Projections

La réunion de restitution fin juin, clôturera ce projet.

#### *8) Répondre à la demande des associations « Foyer des Jeunes » « OGEC Ecole Saint-André »*

Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir sur les demandes similaires, à savoir un financement de la Commune pour effectuer un feu d'artifice lors des soirées :

- 22/06 pour le Vendée pédalo par l'association OGEC-APEL de l'Ecole Saint-André
- 20/07 pour la course la Dynamique par l'association du Foyer des Jeunes

Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

#### *9) Point sur les tarifs de location de salles communales*

Nathalie BETARD responsable de la commission salles, doit convoquer prochainement les membres afin de réfléchir sur les tarifs à appliquer pour 2020. Effectivement, l'Espace

Concordia étant très occupée, il faudrait réfléchir pour appliquer un tarif préférentiel sur la salle Ostareria (uniquement pour les Tardiérois) quand l'Espace Concordia est occupé.

*10) Avancement sur le dossier du local de rangement des associations*

Monsieur le maire explique le nouveau plan d'aménagement du local des associations du Foyer Rural, de La Folle Outarde et La Troupe de Pigalle, qui sera implanté à côté de la salle de sports (facile d'accès pour véhicule).

Ce plan étant validé par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure d'appel d'offres.

*11) Etude du projet concernant le contournement de la Chapelle de La Brossardière*

Monsieur le Maire a rencontré Mme TELLIET en Mairie pour discuter du contournement de la Chapelle de La Brossardière, en prolongeant le chemin actuel afin de faire une boucle et de déboucher sur la route de Pareds.

Le conseil est très favorable à cette idée et propose à Monsieur le Maire de faire avancer ce projet.

*12) Questions diverses*

A La Tardière, le 31/01/2019.

Le Maire,  
Damien CRABEIL.

